

Réflexions

Marie-Pierre Dillenseger

Conservateur à la Bibliothèque Beaugrenelle (Paris)

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE LIVRE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

L LIVRE français à l'étranger : un phénomène qui, malgré une abondante littérature, résiste à l'analyse. Editeurs, organismes gouvernementaux, interlocuteurs étrangers, tous ces partenaires tiennent le langage de la balance commerciale et du rayonnement culturel de la France. Mais peut-on parler de continuité entre ces deux discours ? La démarche suivie par Marie-Pierre Dillenseger a consisté à rapprocher et à essayer de synthétiser les multiples sources d'informations — mesures statistiques hétérogènes, rapports économiques ou culturels, etc. Tout pourrait être résumé en un seul mot : le décalage. Décalage entre les objectifs, entre les résultats, entre les politiques. Mais n'en est-il pas ainsi de toute étude sur le livre ?

Cette étude* a pour origine ma surprise, lors d'un séjour au Canada anglophone, pays francophile et officiellement bilingue, de la quasi-absence du livre français en librairie. Sartre, Camus ou Eluard, accidentellement Marguerite Duras ou Françoise Sagan, sont parmi les seuls noms qu'un étudiant peut citer. L'existence d'une bande dessinée française étonne; la place de la pensée ou de l'école française en sciences humaines, domaine jugé cependant « porteur » à l'exportation par les pouvoirs publics, semble ignorée. Cette méconnaissance de l'édition française est surprenante pour qui connaît le bruit et le prestige de celle-ci en France.

Bien loin cependant, comme tel diplomate français qui s'insurgeait à l'aéroport de Chicago de ne pas trouver un stand de livres français où il eût pu acheter un roman, de seulement renforcer les discours dramatiques ou misérabilistes qui ont cours sur la situation du livre français à l'étranger, il a paru important d'amorcer une *réflexion* sur la diffusion du livre français dans le monde, à un moment où, précisément, les responsables

politiques prennent conscience des difficultés de l'édition française à l'exportation.

Continuer à s'interroger sur la diffusion du livre français à l'étranger, là où il serait plus juste de parler de « marchés extérieurs » ou de « présence des livres français » à l'étranger, peut sembler une gageure. Il apparaît en effet très vite que chaque pays d'exportation, chaque point de vente ou de diffusion, chaque type de médiateur, chaque catégorie de livres ou chaque type d'action des pouvoirs publics et des professionnels en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger, constituent un cas particulier ou un facteur distinct, méritant chacun une étude appropriée.

La multiplicité des facteurs à prendre en compte pour juger du dynamisme — ou de la faiblesse — de la diffusion du livre français à l'étranger rend malaisée l'appréhension des marchés et des vitrines extérieures du livre français. La pénétration de livres en langue française ou traduits du français en langue nationale n'est évidemment pas la même dans des pays non francophones ou à divers degrés francophones, dans des pays développés et solvables ou dans des pays économiquement fragiles. Que le pays en question pratique une politique commerciale protectionniste (tablette¹ élevée, quotas d'importation, opposition aux transferts de fonds...) ou libérale (absence de taxe à l'importation, conditions fiscales attractives...) influe directement sur les exportations françaises.

Mais ces facteurs irréductibles ne sauraient expliquer à eux-seuls la situation du livre français dans le monde. Les choix et les attitudes des éditeurs français face à l'exportation ainsi que la politique des pouvoirs publics en matière de diffusion de la culture française à l'étranger sont directement en cause.

* Cet article reprend les principales conclusions d'un mémoire de fin d'études de l'École nationale supérieure des bibliothécaires : Marie-Pierre DILLENSEGER, *La Diffusion du livre français à l'étranger et l'intervention des pouvoirs publics*, sous la dir. de Jacques Breton, Villeurbanne, ENSB, 1984, 98 p.

1. On entend ici par *tablette* le coefficient multiplicateur fixé par les gouvernements et les unions de libraires locaux et appliqué au prix de vente du livre français à son entrée dans les pays pour obtenir le prix de vente local.

ELEMENTS SUR LA DIFFUSION COMMERCIALE DU LIVRE

En 1983, le rapport du Conseil économique et social² souligne que « *le dernier best-seller que la France ait vendu à l'échelle des grands tirages mondiaux a été Papillon* ». Par ailleurs, quoi qu'en disent les responsables, l'étude de la répartition géographique de nos exportations depuis 1973 révèle que le repli de celles-ci vers des marchés traditionnellement captifs (aire francophone ou zones d'influence française) n'est pas une illusion. La brochure publiée conjointement en février 1984 par les ministères des Relations extérieures, du Commerce extérieur et du Tourisme et celui de la Culture³ précise la très inégale présence des parutions françaises à l'étranger. Le livre français y est cher, les envois en général inadaptés aux besoins locaux.

« *Pourtant, explique le vice-président de l'Union des éditeurs français exportateurs, le livre français est réclamé partout. Librairies, bibliothèques, centres divers de promotion déplorent cette absence, la difficulté de se procurer nos ouvrages, le manque d'informations, les délais successifs de livraison et, conséquence de sa rareté, le prix du livre qui l'assimile trop souvent à un article de grand luxe : à Rio de Janeiro, il coûte ainsi le double de son prix parisien* »³.

L'exportation du livre de 1973 à 1983

Pendant cette période, la part de l'exportation dans le chiffre d'affaires global de l'édition est restée stable. Elle représente 16 % de ce chiffre d'affaires.

La progression du chiffre d'affaires export, en valeur (544 millions de francs en 1973 — 1 milliard 768 millions en 1983) a suivi celle

du chiffre d'affaires global de l'édition. Il n'y a pas eu de percée française en matière d'exportation de livres dans les dix dernières années en dépit des diverses actions menées en ce sens par les professionnels et les pouvoirs publics.

L'augmentation importante du chiffre d'affaires export en francs courants tient en majeure partie aux effets de l'inflation — il n'a été multiplié que par 1,1 en francs constants entre 1973 et 1983 — et pour une petite part seulement à un accroissement réel de la masse de livres exportés, mesurable en quantité. Selon les statistiques douanières, les exportations de livres s'élevaient en poids à 304 261 quintaux métriques en 1973 et à 331 583 quintaux métriques dix ans plus tard.

La comparaison du montant des exportations en valeur et en poids donne ainsi une idée plus juste du flux réel des exportations françaises. Certains éditeurs n'hésitent pas cependant à affirmer qu'il y a aujourd'hui « plus de livres au poids » qu'en 1973 et que, par conséquent, la masse de livres exportés a crû bien plus que ce que les chiffres ne laissent entendre !

Le critère linguistique s'impose toujours lorsqu'il s'agit de catégoriser les marchés. Il ne peut en effet y avoir de diffusion du livre français à l'étranger s'il ne s'y trouve de lecteurs parlant le français ou sensibilisés à la culture française (dans le cas de lecture de traduction). Néanmoins, il est surprenant de voir à quel point la répartition de nos exportations entre les pays en partie ou en majorité francophones et les pays ne parlant pas le français est demeurée stable. Les proportions sont de 4/5^e pour les premiers et de 1/5^e pour les seconds. L'importance du groupe des pays économiquement forts et francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse, Canada) — si l'on accepte l'assimilation courante du Canada au Québec ! — est écrasante. Le français y est parlé couramment depuis longtemps et enseigné dans le supérieur. Ces marchés quasi captifs absorbent près de 49 % du total de nos exportations. Par ailleurs, la cherté du livre français n'a pas les mêmes problèmes que dans des pays francophones à faible pouvoir d'achat (pays du Maghreb ou Afrique Noire). Les seules progressions notables à l'exportation entre les

dates considérées sont celles du groupe Afrique et Océan Indien, où les effets de l'alphabétisation française se font ressentir — même si l'anglais et l'arabe mettent actuellement en « danger » ces résultats — et du groupe des pays de l'Est (Pologne notamment).

Les pays ou groupes de pays, vers lesquels depuis 1983 se porte l'action des pouvoirs publics français, représentent une faible part des exportations. Ces marchés fragiles, à hauts risques et, qui plus est, non francophones pour la plupart d'entre eux (Europe du Sud, Bassin méditerranéen, Amérique du Sud) ne constituent pas un enjeu commercial « naturel » pour les éditeurs. Le choix de ces pays résulte davantage des décisions gouvernementales en matière de politique extérieure générale — contrebalancer l'influence nord-américaine en Amérique latine ou étayer d'autres contrats (gaz en Algérie) — que d'analyses de marchés économiquement fiables. On note par contre un recul sensible, sur une part déjà réduite, des exportations vers le groupe des « autres pays » non francophones et qui comprend, mise à part l'Inde (« pays prioritaire » : nos exportations y sont quasiment inexistantes !), des pays développés, tels que les Etats-Unis ou le Japon. Or, dans le même temps, ces pays ont réalisé une véritable percée sur le marché français.

Ainsi, entre 1974 et 1983, notre balance commerciale avec les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la RFA, le Japon, les USA et Hong-Kong s'est dégradée malgré le doublement approximatif en francs courants de nos exportations vers ces destinataires. Nos importations ont par contre été multipliées par 3 ou 5 en provenance des pays avec lesquels la France entretient des relations éditoriales anciennes (Pays-Bas, Grande-Bretagne, RFA et USA) et par des chiffres impressionnants (8 et 20) en provenance des deux pays « neufs » apparus depuis seulement huit à neuf ans sur la liste de nos fournisseurs (Japon, Hong-Kong).

Une politique éditoriale agressive et des techniques de marketing efficaces sont à la base de cette forte pénétration de la part de ces pays économiquement puissants. L'augmentation du nombre de Français capables de lire l'anglais, l'allemand ou le japonais

2. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *la Diffusion de la culture par les livres et les revues*, rapport établi par Nicole Fontaine, 1983.

3. FRANCE. Ministère du Commerce extérieur, ministère des Relations extérieures, ministère de la Culture, *Le Livre français dans le monde*, Paris, Centre français du commerce extérieur, 1984.

n'est pas une explication suffisante à ce phénomène.

Loin d'avouer ce recul des positions françaises, les professionnels du livre présentent en général la balance commerciale du livre comme relativement équilibrée. Or le calcul de celle-ci est sujet à caution dans la mesure où les valeurs comparées, comme nous allons le voir, ne sont pas homogènes.

Le problème des importations

Les chiffres des douanes ventilent les exportations et les importations en trois grandes catégories. Entre 1973 et 1983, les pourcentages sont à peu près constants et se répartissent, pour les *importations*, comme suit :

- 80 % de livres en français;
- 10 % de parties de livres en français (en feuilles);
- 10 % de livres dans une langue autre que le français.

Or, dans le même temps, nos importations en provenance des pays non francophones ont augmenté de 13 % alors que nos importations en provenance de pays francophones ont baissé d'autant. Ainsi, alors qu'en 1974, nos importations se répartissaient à peu près également entre les pays francophones et les pays non francophones, en 1983, 2/3 de nos importations proviennent de pays non francophones. La France cependant n'importe toujours que 10 % d'ouvrages en langue étrangère.

La première explication à cette anomalie pourrait être que les pays non francophones exportent vers la France davantage d'ouvrages en français, résultat d'une politique d'exportation adaptée au marché et efficace.

La seconde explication est que se trouve comptabilisée dans les importations de livres français une quantité non négligeable d'ouvrages *imprimés à l'étranger pour le compte d'éditeurs français*.

Le relevé des pays qui nous fournissent une quantité importante d'ouvrages en français, est, à ce titre, significatif. S'il est normal que la quasi-totalité de nos importations en provenance de la Belgique et du Luxembourg, du Canada et de la Suisse soit en français, que la quasi-totalité de nos importations en provenance des Etats-Unis soit en langue étrangère, il est par contre beaucoup plus surprenant de voir

qu'en 1982 (de la même façon qu'en 1975...) nous importons d'Espagne, de Tchécoslovaquie, d'Italie ou de Hong-Kong une majorité d'ouvrages en français.

Il n'est pas exclu, et la question se pose pour l'URSS, que certains de ces pays éditent directement en langue française. En fait, la mise en rapport des quantités importées, en poids et en valeur, montre que nous importons de ces pays des produits à valeur ajoutée faible (co-productions, ouvrages non finis, sans marge éditoriale) dans le même temps que nous exportons vers eux des produits à valeur ajoutée forte (ouvrages achevés).

Par conséquent, le calcul de la balance commerciale du livre tel qu'il était fait jusqu'en 1981 dans la brochure annuelle du SNE consacrée au commerce extérieur du livre⁴ revenait à comparer, dans un tout autre domaine, des exportations de meubles et des importations de bois.

Ce phénomène de délocalisation est important. Selon les estimations (non officielles, mais tacitement admises) la part des importations qui reviendrait aux impressions à l'étranger pour le compte d'éditeurs français approcherait 70 % du chiffre total des importations.

Il n'est pas question de commenter ici le comportement anti-national des éditeurs français qui privent les imprimeries françaises, pourtant bien équipées à l'heure actuelle, d'un marché important. Il s'agit seulement de préciser que l'équilibre apparent de la balance commerciale du livre, souvent mis en avant par les professionnels ou les pouvoirs publics, est sans signification réelle. Le chiffre d'affaires export de l'édition compte peu en fait dans la balance commerciale générale de la France.

Il apparaît nettement que l'exportation représente pour la grande majorité des éditeurs français une activité peu attractive, difficile et onéreuse. Les statistiques et les résultats de l'enquête récente sur le *Livre français dans le monde*

laisse peser un doute sur l'existence d'une stratégie éditoriale en matière d'exportation. En 1979, J. Rigaud dans un rapport au ministre des Affaires étrangères⁵ n'hésitait pas à déclarer : « *L'édition est une industrie protectionniste et refermée sur elle-même dans ses mentalités économiques, qui contraste avec son ouverture intellectuelle* ».

Il n'est pas inutile de rappeler cependant que la diffusion commerciale n'est qu'un aspect de la présence du livre français à l'étranger. Y a-t-il une politique concertée, ferme et claire en faveur de la diffusion du livre français émanant des pouvoirs publics et capable de compléter — et d'utiliser — l'action des professionnels ? Quels sont les termes du contrat s'il existe — entre les agents de la diffusion commerciale (éditeurs) et ceux de la diffusion culturelle traditionnelle (ministères) ? Bien souvent, en effet, les bibliothèques des institutions culturelles, bien loin de suppléer aux déficiences du réseau commercial, ne sont même pas en mesure de prolonger les actions ponctuelles des éditeurs. Aucune foire du livre ne peut compenser l'insuffisance de la présence culturelle française dans tel ou tel cas.

LA POSITION DES POUVOIRS PUBLICS

Sept ministères se partagent actuellement les responsabilités de la diffusion du livre français à l'étranger. Ce sont ceux de la Culture, des Relations extérieures, de la Coopération, de l'Economie et des Finances, du Commerce extérieur, de l'Education nationale, de l'Industrie et de la Recherche. Seuls les trois premiers ont un service exclusivement consacré au livre. Au Commerce extérieur, le livre est traité comme un simple bien de consommation, et, bien que fruit de ces fameuses « industries culturelles », il est

4. SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION (France), *Le Commerce extérieur du livre en France pour l'année 19..*, Paris, Cercle de la librairie, 19... La brochure contenant les résultats de 1983 est analysée dans la rubrique *Comptes rendus* de ce numéro.

5. Jacques RIGAUD, *Rapport au ministre des Affaires étrangères sur les relations culturelles extérieures*, Paris, Documentation française, 1980, p. 67.

néanmoins étudié et évalué avec des chiffres et des analyses statistiques. Les inévitables lourdeurs générées par cet éclatement et la nécessité d'organiser la concertation n'ont pas échappé ces dernières années aux pouvoirs publics.

Mais cette dispersion des responsabilités et des structures qui apparaît tout d'abord comme le problème numéro un de la politique des pouvoirs publics dans le domaine qui nous concerne n'est en fait que la *traduction administrative d'une ambivalence* liée à la nature même du livre. Celui-ci est à la fois un bien de consommation, soumis aux impératifs d'une politique commerciale et à des critères de rentabilité, et un objet culturel, soumis aux choix d'une politique culturelle et à des facteurs de pénétration culturelle. Elle traduit le refus des pouvoirs publics — et ceci encore n'est pas une critique — de privilégier l'un ou l'autre de ces deux aspects.

La nature ambivalente du livre

La position des pouvoirs publics s'articule autour de deux idées forces exprimées dans le *Rapport du Conseil économique et social* d'avril 1983.

1. « *Le livre est un produit différent des autres et l'édition est avant tout une industrie d'innovation à risque élevé et constant* ».
2. « *L'importance du livre dans la politique de la France ne se mesure pas seulement à son chiffre d'affaires, il engage son avenir intellectuel et son influence dans le monde* »⁶.

6. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *op. cit.*, p. 14.

Plusieurs commentaires s'imposent :

Si l'on admet que la progression du chiffre d'affaires n'est pas le seul objectif à considérer lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique globale de diffusion du livre français à l'étranger, il est indéniable qu'une activité commerciale « export » en expansion ne nuit en rien au prestige culturel d'un pays. La faiblesse relative de la progression de l'activité exportatrice de l'édition française devrait pouvoir, sans fausse pudeur, être reconnue par les pouvoirs publics (ceci d'autant plus que depuis 1981 les aides à la diffusion commerciale du livre ont été multipliées par 3).

S'il est vrai que les éditeurs qui jouent ce rôle de découvreurs de talents et de prospecteurs prennent des risques importants, engageant de l'argent sur des opérations difficiles, il n'est pas juste de considérer l'ensemble de la profession comme telle. Cette image outrée ne rend pas compte de la réalité. Depuis quelques années la part de nouveautés par rapport aux rééditions et aux impressions diminue. Par ailleurs, parmi les éditeurs qui reçoivent des subventions à l'exportation figurent les noms des plus prestigieux. (Hachette s'est vu attribuer en 1983, 885 000 F au titre de l'aide à la promotion individuelle, 180 000 F pour l'aide à la traduction et 160 000 F pour l'aide à l'édition d'ouvrages spécifiques pour des marchés étrangers, à la co-édition et à la traduction de collections). L'édition n'est pas « avant tout », mais à divers degrés, une industrie d'innovation à risque élevé et constant.

Le livre est considéré comme l'un des vecteurs de la culture. L'Etat français, victime de cette évi-

dence, utilise le livre, entre autres médias, dans sa politique culturelle. Il est, à ce titre, *mais à ce titre seulement*, tributaire de l'activité des éditeurs.

Or aucune loi de cause à effet ne lie la qualité d'une production éditoriale au montant des subventions insufflé dans l'édition par un gouvernement. L'Etat n'a en aucun cas à payer aux éditeurs un droit à la qualité ni à céder à un chantage habile qui profite de la brume conceptuelle qui apparaît dès lors qu'il est question de présence ou de « prestige » de la culture française à l'étranger. Subvention ou pas, la production éditoriale française contemporaine est actuellement, en matière d'exportation, en crise.

Le *Rapport du Conseil économique et social* établi par M^{me} Nicole Fontaine n'hésite pas à déclarer : « *Si les classiques de notre littérature sont demandés partout, si nos historiens et nos sociologues bénéficient d'un rayonnement international indéniable, on note un effritement de notre position sur le plan des œuvres les plus récentes, en particulier du roman. Trop rapidement écrits, superficiels, insuffisamment novateurs, ils ne séduisent pas, actuellement, les éditeurs étrangers qui attendent des talents nouveaux (...)* »⁷.

La critique est encore plus acerbe sous la plume du correspondant international du *Publishers weekly* : « *Les écrivains français, disent les lecteurs étrangers, ne travaillent pas suffisamment; on ne peut produire un livre entre deux portes et compter qu'il changera le monde. Leurs confrères américains consacrent un*

7. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *op. cit.*, p. 101.

temps considérable à leur livre — parfois des années — et bien souvent en engageant des chercheurs pour les aider »⁸.

Tant que l'édition française contemporaine n'aura pas retrouvé certaines lettres de noblesse, aucun discours ministériel ne pourra en assurer la promotion : « Il n'est besoin d'aucun ministre, poursuit H.R. Lottman, pour convaincre les éditeurs américains de la valeur des Braudel et des DUBY et des Le Roy-Ladurie, d'un Lévi-Strauss ou d'un Foucault ou même d'un bon livre de cuisine. Il va sans dire qu'aucun agent littéraire subventionné ne pourra persuader un éditeur de prendre un livre contre son propre jugement ».

La question du prix de vente

Les charges (coûts de transport et de prospection...) et les contraintes (délais de paiement très longs dans les pays économiquement faibles) sont constamment mises en avant pour justifier la cherté des ouvrages français à l'étranger et appuyer une demande chronique d'intervention auprès des pouvoirs publics. En aucun cas, apparemment, la charge de l'exportation ne doit être supportée

8. Herbert R. LOTTMAN, « Les Raisons d'un sens unique », dans : *Le Monde*, 18 novembre 1982, p. 2.

par l'éditeur. Par le biais des surremises, par exemple, l'Etat prend à sa charge la réduction supplémentaire consentie par l'éditeur français au distributeur local. Que cette mesure en faveur d'une baisse de prix de vente local n'ait pas eu les résultats escomptés n'autorise cependant pas la conclusion, trop rapidement tirée par certains, que le prix du livre n'est pas un problème à l'exportation. Qui veut vraiment un ouvrage en français l'achètera, quel que soit son prix, m'a-t-il été dit au ministère des Relations extérieures. Voilà un comportement face à la promotion et à la vente pour le moins surprenant à un moment où d'autres entreprises ont compris qu'il était préférable d'aller chercher le client que de l'attendre...

Il semble que la France n'ait pas encore développé de stratégie commerciale semblable à celle de certaines sociétés américaines en matière de cessions de droit notamment. L'annonce de la diffusion sur Antenne 2, fin 84, de l'adaptation du best-seller de la romancière américaine Judith Krantz s'accompagnait dès avril 1984 d'une campagne de presse et de la présence en librairie de l'ouvrage traduit en français. La campagne de presse était bien évidemment menée par l'éditeur français qui avait acheté les droits de traduction. Quels sont les ou-

vrages français qui ont un sort comparable sur le marché américain ?

L'idée d'encourager sous forme de subventions ou de contrat-type l'adaptation audiovisuelle d'un livre français, à un moment où se développent le marché du vidéoclip et plus encore celui de la télévision par câble, n'a pas encore été envisagée au bureau de l'Exportation à la Direction du livre comme moyen d'accroître la présence du livre français à l'étranger.

Les effets d'une telle diffusion sont évidemment malaisés à cerner, mais si l'on sait à quel point la somme des causes présidant à l'achat d'un objet culturel comme le livre, qui plus est à l'étranger, comporte d'aspects irréflectifs, il y a là indéniablement un « créneau » qui mériterait une véritable étude de marché. Celle-ci reste à faire.

Un autre moyen pour réduire le prix de vente local, sans toucher aux marges des éditeurs, consiste à réduire ou à limiter celles des distributeurs. Le choix des librairies françaises à l'étranger susceptibles de recevoir une aide financière du ministère de la Culture insiste sur ce point — dont nous ne remettons nullement en cause, par ailleurs, l'intérêt. Le libraire est censé ne pas augmenter outre mesure ses prix de vente. Précisons enfin que le prix du livre export (tel qu'il est facturé au médiateur local avant l'application des tabelles) appartient encore à l'éditeur français ! (Cf. encadré).

Les éditeurs ont parfaitement compris les avantages qu'il y avait à tirer d'une politique ministérielle basée sur un partage mal défini entre le culturel et le commercial.

Le culturel et le commercial

Malgré l'effort louable en faveur d'un regroupement des attributions relatives à la diffusion internationale du livre français, le décret du 29 octobre 1975 qui confère à la Direction du livre au ministère de la Culture les compétences jusque là dévolues au ministère des Affaires étrangères (à l'époque) en matière d'exportation du livre et au ministère de l'Industrie et de la Recherche en matière d'édition de livre, a eu pour conséquence l'exacerbation des clivages entre le secteur cul-

Le prix export du livre français

L'ordonnance de 1945 sur la limite des prix à l'exportation ne concerne pas le livre. Entière liberté est laissée aux éditeurs de fixer le prix des livres français à l'exportation (il est vrai que le « prix public France » est limité dans le cadre de la loi Lang, mais cette limite porte sur l'ensemble du catalogue, il est donc possible de jouer sur les titres et d'arriver à des augmentations ponctuelles sur certains ouvrages, celles-ci dépassant le seuil autorisé : 3,5 % actuellement). Par ailleurs, cette limitation résulte d'un accord entre le SNE et les pouvoirs publics. Seuls les adhérents du SNE (250 environ) sont soumis à cet engagement de modération.

D'autres cas de figure sont possibles :

Sur un prix public France de 100 F TTC, ou 93 F HT, l'éditeur peut fixer un prix export de :

- a) 93 F, soit le prix public France dégrèvé de la TVA;*
- b) 100 F, soit plus cher, puisque l'éditeur ajoute au prix hors taxe la TVA, dont il est exonéré à l'exportation;*
- c) plus de 100 F. L'éditeur dépasse dans ce cas la marge TVA déjà perçue comme un premier bénéfice;*
- d) moins de 93 F, soit moins cher que le prix public France sans la TVA. Ce cas est évidemment le plus rare.*

Rappelons que ce calcul s'applique aussi aux DOM-TOM et qu'à ce titre la continuité territoriale n'est pas acquise.

turel et le secteur commercial du livre.

Paradoxalement, le ministère de la Culture qui gère le fonds *culturel* du livre (45 millions de francs en 1983), a pour seuls interlocuteurs les professionnels du livre, éditeurs et libraires, c'est-à-dire les agents du *circuit commercial*. Il subventionne des librairies « françaises » à l'étranger, qui sont en fait à capitaux *non* français, et offre des bourses de travail à des traducteurs étrangers.

Le ministère des Relations extérieures travaille quant à lui avec les responsables des centres *culturels* français à l'étranger et leurs bibliothécaires, avec un budget en très faible augmentation depuis 1981, date à laquelle le montant du fonds culturel (qui échappe totalement aux Relations extérieures depuis 1976) a été triplé. Le ministère conserve pourtant la tutelle d'une armature culturelle conséquente — plus de 180 centres et instituts.

Qu'y-a-t-il de commun entre les objectifs et les moyens de ces deux ministères si ce n'est l'évidente absence de mots d'ordre généraux prononcés à l'échelon gouvernemental ? Il existe bien des priorités sectorielles (les livres au format de poche, les livres scolaires...) et des priorités géographiques. Celles-ci sont loin de recouvrir celles des éditeurs... (en particulier en Algérie) et d'emporter leur enthousiasme.

Interrogé sur ses objectifs en matière d'exportation, M. Gattégno reprenait en février 1984 cette phrase de M. Jobert : « *Notre rôle est de soutenir les actions que les éditeurs n'entreprendraient pas s'ils ne recevaient pas d'argent* ». On pourrait se demander pourquoi les éditeurs hésitent à entreprendre des actions vers tel ou tel pays, pourtant prioritaires pour la Direction du livre et de s'interroger sur les limites à l'incitation. Que les crédits soient importants, que les énergies soient considérables ne peut suffire à mener avec *efficacité* une politique aussi complexe que celle de la diffusion du livre, face à une profession puissante et influente, peu disposée à modifier ses positions et à remettre en cause ses habitudes. Aucune mesure ministérielle ne contraindra les éditeurs à se consacrer davantage à l'exportation — alors que le marché intérieur est toujours porteur — s'ils n'ont pas perçu, à l'image des plus grands d'entre eux, l'intérêt de cette mutation. Aussi est-il

permis de s'interroger sur l'intérêt d'interventions ministérielles qui omettent d'instaurer un contrôle serré des actions financées.

Les structures ministérielles sont actuellement suffisamment souples pour permettre aux individus (éditeurs, libraires, bibliothécaires) ou associations de se faire entendre et aider si leurs projets sont intéressants mais, dans le même temps, il n'est pas sûr qu'elles soient en mesure de réanimer les volontés assoupies dans tel ou tel lointain centre ou service culturel.

Ainsi, alors que le centre de Bonn a commandé 5 000 exemplaires de la nouvelle brochure publiée par l'Association pour la diffusion de la pensée française (responsable du *Bulletin critique du livre français*) sur les cours de français pour étudiants étrangers, New York n'en a demandé que 3 ! A-t-on songé à mesurer les progrès obtenus à l'exportation dans telle discipline depuis que l'entité⁹ qui la représente est subventionnée par la Direction du livre ? Quels sont les critères de sélection des ouvrages pour l'aide à la traduction ? L'éditeur a-t-il accompagné sa demande d'une étude de marché chiffrée et d'un dossier de presse ? A-t-il prévu la campagne de presse qui accompagne la sortie de son livre à l'étranger ? Quels sont les critères de la qualité ? Le livre de poche, dont la promotion est encouragée par les pouvoirs publics, a-t-il en soi de la qualité ? Il a, en fait, l'avantage de coûter moins cher et de pouvoir toucher un public peu argenté. Certains diront qu'il a aussi pour lui d'exister d'abord sous le label Hachette et d'être distribué par cette maison... Quel est dans chaque cas le public visé, le public réel, le public exclu ?

L'avenir du livre français à l'étranger ne peut plus seulement compter — quoi qu'en pensent certains responsables — sur l'élite cultivée qui lit en français pour le plaisir de l'inutile.

9. *Entité* : regroupement d'éditeurs dans le but de mener une politique concertée en matière d'exportation dans un domaine précis.

Des propositions

Ne pourrait-on compter davantage sur les actions individuelles ? Au lieu de financer des actions éditoriales générales dans la mesure où elles se dirigent vers des pays dont la liste a été arrêtée par le ministère de la Culture, il conviendrait de former un responsable chargé d'établir sur place des contacts et de bien appréhender la situation locale ?

La nomination depuis 1981 de cinq volontaires du service national actif (VSNA) chargés des problèmes du livre auprès d'ambassades françaises a été bien perçue par les éditeurs. Mais « *la faible durée de leur séjour (14 mois) jointe à l'imprécision de leur tâche, et à la faiblesse inévitable de leur formation limitent beaucoup leur capacité d'action* ».

Il serait souhaitable de définir un type de relation plus étroitement contractuel entre les éditeurs et les pouvoirs publics. Inciter les éditeurs à exporter à contrecœur vers des pays en crise (Algérie) pour des raisons de politique générale revient en effet à annexer l'activité des éditeurs à une politique culturelle commercialement douteuse. Encourager au contraire les éditeurs, dès lors qu'ils se montreraient prêts à s'attaquer à de nouveaux marchés prometteurs et rentables (USA, Canada anglophone, Japon...) et à prendre de véritables risques paraîtrait plus cohérent.

Il conviendrait dans le même temps de modifier l'image que les professionnels ont des pouvoirs publics : non plus seulement une caisse à subventions, mais un *client*, au même titre que tel ou tel pays importateur proposant ses marchés (la fourniture des bibliothèques et unités culturelles françaises à l'étranger en est un), ayant ses exigences et un réel souci d'efficacité.

Or, cette évolution n'est possible que si est mis au point un matériel statistique approprié pour évaluer *le fonctionnement et la performance des services culturels* et l'efficacité des aides attribuées à tel ou tel agent de la diffusion du livre français à l'étranger. Ces instruments d'évaluation sont encore à créer.

Quant aux critères de sélection du personnel envoyé en poste, ils ont heureusement évolué. Le temps n'est plus où l'on hésitait à envoyer un agent dans un pays dont

il maîtrisait la langue de peur qu'il ne s'y consacre à ses recherches personnelles ! Néanmoins, la limite des six ans au détachement sur des postes de responsables de centre culturel à l'étranger a, jusqu'à peu, entravé la mise en place d'une réelle formation. Celle-ci est actuellement prise en charge de façon dynamique et intelligente par la cellule de formation à l'audiovisuel et à l'action culturelle, placée auprès de l'ex-CFECTI (Centre de formation des coopérants culturels techniques internationaux, aujourd'hui la CIFACE). Il est significatif que cet organisme dont les moyens sont insuffisants soit « chargé » par le ministère des Relations extérieures de la formation, et qu'il soit donc extérieur à l'administration !

Il importe que l'image du personnel en poste dans les services culturels français à l'étranger évolue dans les prochaines années afin que ces responsables deviennent de réels partenaires pour les professionnels. Sans coopération sur le terrain, la concertation à l'échelon des ministères et des représentants de la profession a peu de poids.

A une époque où le gouvernement français a le souci de restaurer l'image et la présence française à l'étranger il s'agit plus que jamais d'étayer les aides d'objectifs et de conditions claires et précises et de ne prêter ou de ne donner, jamais, qu'à hauteur de l'effort consenti. Or la redéfinition

des objectifs et l'élaboration de ces instruments statistiques et de ces grilles d'analyse qui font encore si cruellement défaut aujourd'hui ne sauraient se faire sans l'aide de véritables spécialistes qui ne soient ni des « culturels », ni des « commerciaux », mais, selon le terme de J. Breton « des bibliologues capables d'apprécier les efforts d'un éditeur à créer des « livres de fond » adaptés aux besoins de l'étranger, de conseiller les pouvoirs publics dans leurs choix et leur politique et d'engager une réflexion nouvelle sur la pédagogie de l'enseignement du français à l'étranger dans son esprit et dans ses structures ». Nous en sommes actuellement encore bien loin.